

15.12.2009 (20:21 CET) - Genève, Suisse - Société Nautique de Genève

Déclaration de la société nautique de Genève suite a la décision du tribunal de New-York concernant le lieu de la 33e America´s Cup

La Chambre d'Appel de la Cour suprême de New-York a confirmé aujourd'hui la décision de la Juge Kornreich du 30 octobre 2009 qui disqualifiait le choix du Defender de l'America´s Cup, la Société Nautique de Genève, sur Ras al-Khaïma aux Emirats Arabes Unis comme lieu de la 33e America´s Cup. Les quatre juges ont également confirmé la décision de la Juge Korneich d'exclure les safrans des mesures de la longueur de flottaison du bateau.

"Une fois de plus, la stratégie de BMW Oracle visant à gagner l'America´s Cup par le biais des tribunaux plutôt que sur l'eau est réussie. Pour la première fois dans l'histoire de l'America´s Cup, le Defender se voit privé de son droit fondamental de choisir le lieu de l'événement. La Société Nautique de Genève accepte cette décision et Alinghi a hâte de courir sur le plan de Valencia en Espagne en février 2010" a déclaré Fred Meyer, Vice-président de la SNG.